



Bon pour consultation gratuite

Ordre des Avocats au Barreau de Nantes



Au profit de :

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse:

Téléphone :

Mail :

à Nantes, le 12 avril 2013

Vous vous êtes rapproché du Barreau de Nantes pour bénéficier d'une consultation gratuite par un avocat intervenant dans la matière qui vous intéresse.

Les consultations gratuites du Barreau de Nantes sont faites au Cabinet de ses membres au même titre que tout autre client.

Il conviendra pour vous de prendre rendez-vous le plus rapidement possible avec celui-ci et vous munir du présent bon de consultation gratuite.

Il convient bien sûr de préciser que la consultation est une consultation « orientation » dans laquelle vous exposerez les problèmes que vous rencontrez, l'avocat devant en analyser a priori la problématique juridique et vous orienter vers un parcours juridique ou judiciaire à prendre en fonction de ce que vous avez exposé.

En aucune manière cette consultation « d'orientation juridique » ne peut être l'occasion de demander des réponses exhaustives sur les points de droit soumis.

En effet, la consultation est prévue pour une durée de 20 à 30 minutes maximum.

Si cette consultation devait déboucher ou sur une procédure judiciaire, ou sur toute autre résolution du problème, l'avocat que vous aurez consulté est bien évidemment votre interlocuteur privilégié pour devenir votre conseil ou au titre de l'aide juridictionnelle si vous y êtes éligible compte tenu de vos revenus inférieurs aux normes, édictés par la loi sur l'aide juridictionnelle, ou bien sûr à titre payant selon les normes habituelles d'honoraires que l'avocat vous indiquera en vous proposant une convention d'honoraires ou un tarif.

L'avocat désigné est :

Maître

Tél :

Case Palais : 241